



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Guingamp
Paimpol
AGGLOMÉRATION



Lannion, le 10 juin 2024

Communiqué de presse

Vallée du Léguer : mobilisation générale contre la balsamine de l'Himalaya !

Afin de préserver le label « Site Rivières Sauvages » et la biodiversité du Léguer et du Guic, Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération, et les communes du bassin versant, renouvellent des chantiers de lutte contre la balsamine de l'Himalaya. Un effort collectif qui paye, puisque l'espèce est en recul depuis quelques années.

Un label à préserver et des résultats encourageants

Depuis une vingtaine d'années, à la faveur de son installation dans des jardins, la balsamine de l'Himalaya, espèce exotique envahissante, s'est propagée et colonise aujourd'hui des portions de berges de nos cours d'eau du Trégor. La lutte contre l'installation de cette espèce sur une rivière comme le Léguer constitue une priorité pour préserver sa « naturalité » et son label « Site Rivières Sauvages ».

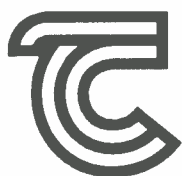
Aussi, depuis quelques années, les collectivités du bassin versant se mobilisent : Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération organisent et financent des chantiers d'élimination de la balsamine confiés à des entreprises d'insertion. Des travaux d'arrachage et de débroussaillage qui permettent d'intervenir sur un important linéaire de berges pendant près d'un mois, avant le développement des graines. De plus, pour démultiplier l'action et agir plus efficacement, des chantiers bénévoles ont aussi été initiés et complètent le dispositif. Une action globale efficace car on observe depuis 2 ans un recul important de la plante sur plusieurs secteurs.

Un appel aux bénévoles pour des chantiers en juin et juillet

Cette année, Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération renouvellent ces opérations avec une forte implication des communes concernées et avec l'aide de plusieurs associations. Tous les habitants qui souhaitent participer aux chantiers bénévoles sont les bienvenus (prévoir bottes et gants). Il s'agit aussi d'une façon originale et conviviale de découvrir la rivière et participer à sa préservation.

Les premières dates de chantiers sont fixées au :

- **Le samedi 15 juin** à 10h avec le Centre Forêt Bocage, rendez-vous au marais de Kerméno à La Chapelle Neuve, pique-nique offert par l'association, inscription 06 72 42



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Guingamp
Paimpol
AGGLOMÉRATION



18 89 ou asso.cfb@orange.fr

- **Le Mercredi 26 Juin** de 9h à 12h à Tonquédec. RDV place de la mairie. Renseignements et inscriptions auprès de Mr Le Deuc au 06.98.15.66.51
- **Le Samedi 29 Juin** de 9h à 12h à Tonquédec. RDV place de la mairie. Renseignements et inscriptions auprès de Mr Prigent au 06/89/77/75/32
- **Le mercredi 3 juillet** à La Chapelle-Neuve, rendez-vous à 10h à la mairie, le pique-nique sera offert par la mairie sur les lieux d'arrachage
- **Le samedi 6 juillet** de 9h à 12h à Plougonver, rendez-vous au stade, pique-nique offert par la municipalité en fin de chantier. Renseignements et inscriptions auprès d'Emilie Auffret au 06.30.61.29.16. ou à la mairie au 02.96.21.61.64.
- **Le Mardi 9 Juillet** de 14h à 17h à Pluzunet (mission jeunes). Renseignements à la mairie.
- **Le samedi 13 juillet** de 9h à 12h, au Vieux-Marché. RDV devant la mairie. Pique-nique offert aux participants. Renseignements et inscriptions auprès de Gérard Kerneac 06 81 31 11 60.

La liste des dates et des lieux de chantiers bénévoles sera régulièrement mise à jour et consultable ici :

<https://www.vallee-du-leguer.com/Juin-Juillet>

Propriétaires et promeneurs également concernés

L'arrêté ministériel du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes interdit sur tout le territoire métropolitain, l'introduction dans le milieu naturel, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la vente ou l'achat de balsamine de l'Himalaya. Donc plus question de l'implanter dans son jardin comme c'était le cas il y a encore quelques années ! Il convient de la supprimer si on en possède sur son terrain. Par arrachage manuel ou à la débroussailleuse en cas de forte infestation.

Nous invitons aussi les randonneurs qui la découvre, à arracher cette plante et à l'accrocher à une branche pour éviter qu'elle ne s'enracine à nouveau. Par ce simple geste, chacun peut contribuer à préserver la beauté naturelle des rives du Léguer.

Pour toute question relative à cette plante et aux chantiers, contactez :

- **Goulven Geffroy, gestionnaire milieux aquatiques à Lannion-Trégor Communauté, 06 82 25 24 41**
- **Sandrine Verde, Technicienne environnement à Guingamp-Paimpol Agglomération, 06 84 11 11 84**

